

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°6 Indemnités

n°6

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 mai 1927

Numéro JO

n° 366 du 31/05/1927

Date du numéro

31 mai 1927

TEXTE INTÉGRAL

il est alloué une indemnité mensuelle de 50 francs, d'indemnité de permanence, MM. Raharison et Ramiakalsoa, dactylographes contractuels au Cabinet du Gouverneur, Celle décision aura son effet à compter du 1er mai 1927.